



Atteinte à la vie privé et invention sur ma vie privé

Par **Soralene21**, le **19/05/2020** à **19:40**

Bonjour.

Depuis 2017, une personne a écrit sur son mur Facebook publiquement à mon encontre une vie privé complètement fausse, "je n'ai pas choisi le cercueil du papa de mon fils, j'ai fait le cirque à ses obsèques, la sœur du papa de mon fils est décédé d'un cancer, elle vivait avec un maghrébin et non avec xxx, qui est un faux profil de moi".

Xxx a eu une vie de couplé avec la sœur du papa de mon fils pendant 15 ans. Ce n'est pas un faux profil de moi. Cette personne m'a inventé une vie privé.

Combien de temps ai je pour porter plainte pour "atteinte à la vie privé"? Comme c'est une vie inventé, contre quoi dois je porter plainte ? Pour "atteinte à ma vie privé" ? Ou pour "invention de ma vie privé". Pouvez vous me donner le temps avant prescription pour porter plainte ?

Je vous remercie.

Cordialement.

Yyyuuuuuy

Par **tomrif**, le **19/05/2020** à **21:39**

bonjour,

le délit d'atteinte à la vie privée, ce n'est pas diffuser de fausses infos à propos d'une personne. donc une plainte de votre part n'a aucune chance d'aboutir.

l'atteinte à la vie privée, dans votre cas, peut se combattre au civil. la prescription est de 5 ans.

Par **Soralene21**, le **20/05/2020** à **12:36**

Bonjour tomrif

Je comprends tout à fait, mais cette personne se permet d'écrire que je n'ai pas choisi le cercueil du papa de mon fils, j'ai fait le cirque à ses obsèques. Elle écrit que je n'ai, pas subi d'intervention à coeur ouvert, que c'est ma soeur qui en a subi une, alors qu'elle a vu ma cicatrice. Elle se permet de me traiter de fainéante, que sa fille adoptive a eu la même opération que moi, (elle n'a pas de fille adoptive), elle va travailler, tout ça avec le truchement de ma soeur. Je suis connue de tous les commissariats et les gendarmeries de Toulouse,. J'ai fait de la garde à vue, j'ai un casier judiciaire, j'ai été fappée là bas. J'ai mis mon fils en famille d'accueil depuis petit pour être tranquille. Je le fais passer pour un salaud, prête à le faire mettre en prison.... Et je ne vous parle pas pas des i,jures, jusqu'à inventer que je suis allé en psychiatrie à Paris, je n'ai jamais habité là bas. bref, je ne peux pas tout vous écrire, celà dure depuis 2017, imaginez que j'en aurais pour je ne sais combien de temps à tout vous résumer. Elle a eu une conversation via messenger dont je détiens, la personne me l'a envoyé, elle écrit que ma mère est méchante comme moi, je la manipule. D'ailleurs, est ce que ma mère peut faire quelque chose contre elle ? Elle ne la connaît pas du tout, elle se permet de la critiquer. J'ai reçu un SMS, il est écrit que "ma soeur est très gentille, ma mère est algérienne, elle ne parle pas français", alors que c'est totalement faux. Tout ça m'a déclenché une dépression dont je n'arrive pas à m'en sortir. J'ai fait une tentative de suicide en décembre 2018, je suis tombée dans le coma, mon pronostic vital était engagé. J'ai pleuré de m'être réveillée.

Je suis tellement affecté par ce harcèlement, tous ces mensonges écrits et ce à la vue de tous le monde. Ses contacts qui ont pris un malin plaisir à me mettre plus bas que terre, alors qu'ils ne me connaissent pas, que j'ai ouvert un profil sur facebook, je poste toutes ses publications que j'ai en capture d'écran et je les commente, c'est mon défouloir parce que j'en n'en peut vraiment plus.. Ma propre soeur continue à m'inventer une vie, "j'ai mis mon fils au tribunal, je n'ai pas d'argent etc... Elle même a écrit sur le mur d'une personne que je suis une menteuse, une folle, un démon, qu'il ne faut surtout pas m'approcher, je fais du mal à tout le monde. On m'accuse d'avoir 36 comptes sur facebook pour aller injurier les gens et leur faire des histoires.

Cette femme a pris un 1er rappel à la loi, parce que elle avait écrit sur son mur en novembre 2017, 'Véronique Goutier, espèce de grosse pourriture, dégage. Va faire ton jogging et ne reviens pas (c'était dans les moment où le corps d'une jeune joggeuse a été trouvé brûlé).

D'autre part, elle a pris un 2ème rappel à la loi concernant une publication dont elle a écrit "regardez la grosse (mon nom), on croirait qu'elle est enceinte avec ses grosses cuisses de salape. Mon mari serait vivant, il t'aurait tué sale put. Tu ne vas pas me voir arriver quand je vais venir te cracher à la gueule". (le pire est que la police ne voulait pas me prendre la plainte, elle une main courante), je n'ai pas accepté. Elle a pris une photo sur la page officiel facebook d'un ami à elle qui est animateur de karaoké, où j'allais chanter, elle l'a mis sur son mur en privé, elle s'est servie de cette photo pour écrire ces injures sur son mur. Je me suis doutée, j'ai demandé à l'animateur du karaoké d'enlever mes deux photos, il m'a dit oui, je lui ai dit que dorénavant, je ne voulais plus qu'il me prenne en photo, ce soir là, je vais pour chanter, il va pour me prendre en photo, j'ai mis ma main devant mon visage, il n'était pas content (c'était en janvier 2018).

Aux environ du mois de septembre, octobre 2019, je vais sur sa page officiel (karaoké), à ma grande surprise, je vois mes deux photos, il ne les a pas enlevé depuis janvier 2018 que je lui ai demandé. Je lui écrit via messenger pour lui en faire part et surtout de vite les enlever, pas

de réponse pendant 3 jours environ. Entre temps, je vois trainer publiquement sur facebook, une des mes photos , dont il s'est servi à mon insu pour souhaiter une bonne année 2017 à tous le monde. Heureusement, j'ai vite fait une capture d'écran, le lendemain elle n'y était plus. Il se décide enfin à me répondre, il me demande quelles photos, alors qu'il le sait, puisqu'il me connaît fréquentant ses soirées 'karaoké". et étant ami sur facebook avec cette femme depuis des années. Il me dit qu'il va les supprimer, il ne l'a pas fait, il les a mis en privé. Je lui écris pour lui demander de les mettre à nouveau en public, afin qu'il les supprime devant moi. Il ne m'a jamais répondu.

Une chose que je ne comprend pas est qu'elle a eu un 1er rappel à l'ordre, elle récidive, elle prend un 2ème rappel à l'ordre, alors qu'il est stipulé sur le 1er, qu'elle ne doit pas recommencer pendant une durée de 6 ans. D'autre part en ce qui concerne ma 2ème plainte, je l'ai déposée le 30 avril 2018, comme le policier n'a pas voulu prendre toutes les captures d'écran que j'avais avec moi, il a pris juste celle où elle m'injurie, alors que les autres étaient très importantes, le 1er juin 2019, je les ai adressées à Monsieur le Procureur de la République joint d'un courrier où je lui explique que j'ai porté plainte telle date, le policier n'a pas voulu prendre toutes ces pièces, qui vont avec ma plainte. Je joins une photocopie de cette plainte.

Au mois de mai 2019, je reçois un courrier du Procureur, la plainte est classée sans suite, elle a pris un rappel à l'ordre. Au mois de décembre 2019, je reçois un autre courrier du Procureur. Il me dit que c'est étonnant, mais j'ai dépassé la prescription. J'étais complètement perdue. En fait, le premier courrier classé sans suite faisait référence à une plainte que j'aurais portée le 1er juin 2018 et le 2ème courrier fait référence à ma plainte déposée le 30 avril 2018. Donc j'en conclus, que le Procureur a pris mon courrier du 1er juin 2018 pour une plainte bien que mon courrier était très bien expliqué. Que les pièces viennent en complément de la plainte de avril 2018, en expliquant que le policier n'a pas voulu prendre toutes ces captures d'écran. D'autant plus que ce policier a marqué sur la plainte seulement "injures", alors que si il avait pris un peu de temps à lire une partie de ces captures, il se serait rendu compte qu'il n'y avait pas que des injures.

C'est un peu long, bien que j'essaie de faire concis pour expliquer ma situation.

Vous me dites que mon cas peut se combattre qu'au Civil. Qu'est ce que le Civil ? Quelle sont les démarches à faire s'il vous plaît ?

Cordialement.

Soralene21

Par **Visiteur**, le **20/05/2020 à 14:25**

Bjr

Votre histoire est compliquée et notre aide sera bien difficile à apporter. Avez vous vu un avocat ?

Par **youris**, le **20/05/2020** à **15:04**

bonjour,

et surtout, cessez d'aller sur les réseaux sociaux, on peut vivre sans.

salutations

Par **Visiteur**, le **20/05/2020** à **15:11**

Votre vie privée dites vous.. est-elle encore privée d'accord?

D'accord avec youris, rien ne remplace la vraie vie, les réseaux sociaux font beaucoup de tort par l'atmosphère virtuelle qui y règne.

[Une lecture](#)